



ARRETE A /2024/ **935** /MTFP/SG/DGFP/SP
PORTANT MISE EN DISPONIBILITE D'UN (01) FONCTIONNAIRE

LE MINISTRE,

- Vu la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2022/582/PRG/CNRD/SGG du 13 décembre 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024, portant Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Communiqué n°01 du 05 septembre 2021, portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
Vu la lettre N°106/P-KK/DRH/-F/2023 du 23 octobre 2023, transmettant le dossier ;
Vu la demande de mise en disponibilité de l'intéressé.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Monsieur **Abdoulaye DONZO**, Matricule **231842H**, du Cadre Unique de l'Education Nationale, Corps des Professeurs de Lycée, en service à la Direction Préfectorale de l'Education de Kankan, est mis en position de disponibilité de trois (03) ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : Durant cette période, l'intéressé cesse de bénéficier de tous droits à la rémunération et à l'avancement et son emploi est déclaré vacant.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **10 JULI, 2024**

Ampliations :

PRG/SGG.....4
PM.....2
MEF.....5
MB.....5
MTFP.....10
P/Kankan.....2
J.O./Int.....3/31



Faya François BOUROUNO

